

17 mars 2025

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans leur réponse conjointe à [la question parlementaire n°1887 du 4 février 2025](#) concernant les données d'expulsions des centres d'accueil et d'occupation de la Maison de Retour et du Centre de rétention, le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, et le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, ont expliqué la procédure à suivre dans les cas où une personne reçoit une décision refusant d'accorder une protection internationale. Une décision négative impose à la personne déboutée non seulement de quitter la structure gérée par l'ONA, mais également de quitter le territoire endéans 30 jours.
- La Commission européenne a publié son [rapport général sur les activités de l'UE en 2024](#), qui revient sur les défis de l'année dernière et sur la manière dont l'UE y a répondu. L'année 2024 a marqué le début d'une nouvelle ère dans la gestion des migrations. Le pacte sur la migration et l'asile étant désormais en place, l'UE dispose des outils nécessaires pour gérer la migration de manière ordonnée, sur la base des principes de solidarité et de partage équitable des responsabilités.
- L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié un guide [« Practical Guide on Nationality: Concepts related to nationality and statelessness in the context of international protection »](#), qui explique les concepts de nationalité et d'apatridie et leurs implications pour l'évaluation de la demande de protection internationale.

SAVE THE DATE

Nous vous invitons à réserver la date de la conférence organisée par l'UniGR-Center for Border Studies et l'EMN Luxembourg « **40 ans de Schengen : citoyens, frontières, politiques** », **11 juin 2025**.

Pour plus d'informations, veuillez consulter [le site web de la conférence](#).

Chiffre de la semaine: 62 085

En décembre 2024, 62 085 primo-demandeurs d'asile (citoyens non-UE) ont demandé une protection internationale dans les pays de l'UE, soit une baisse de 17% par rapport à novembre 2024 (74 485) et de 20% par rapport à décembre 2023 (77 750).

En décembre 2024, le taux total de primo-demandeurs d'asile dans l'UE s'élevait à 13,8 pour cent mille personnes. Par rapport à la population de chaque pays de l'UE (au 1er janvier 2024), les taux les plus élevés de primo-demandeurs ont été enregistrés en Grèce (61,7), devant **le Luxembourg** (36,5) et la Belgique (25,6).

Source : [Eurostat](#)

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email : emn@uni.lu

LinkedIn : <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en